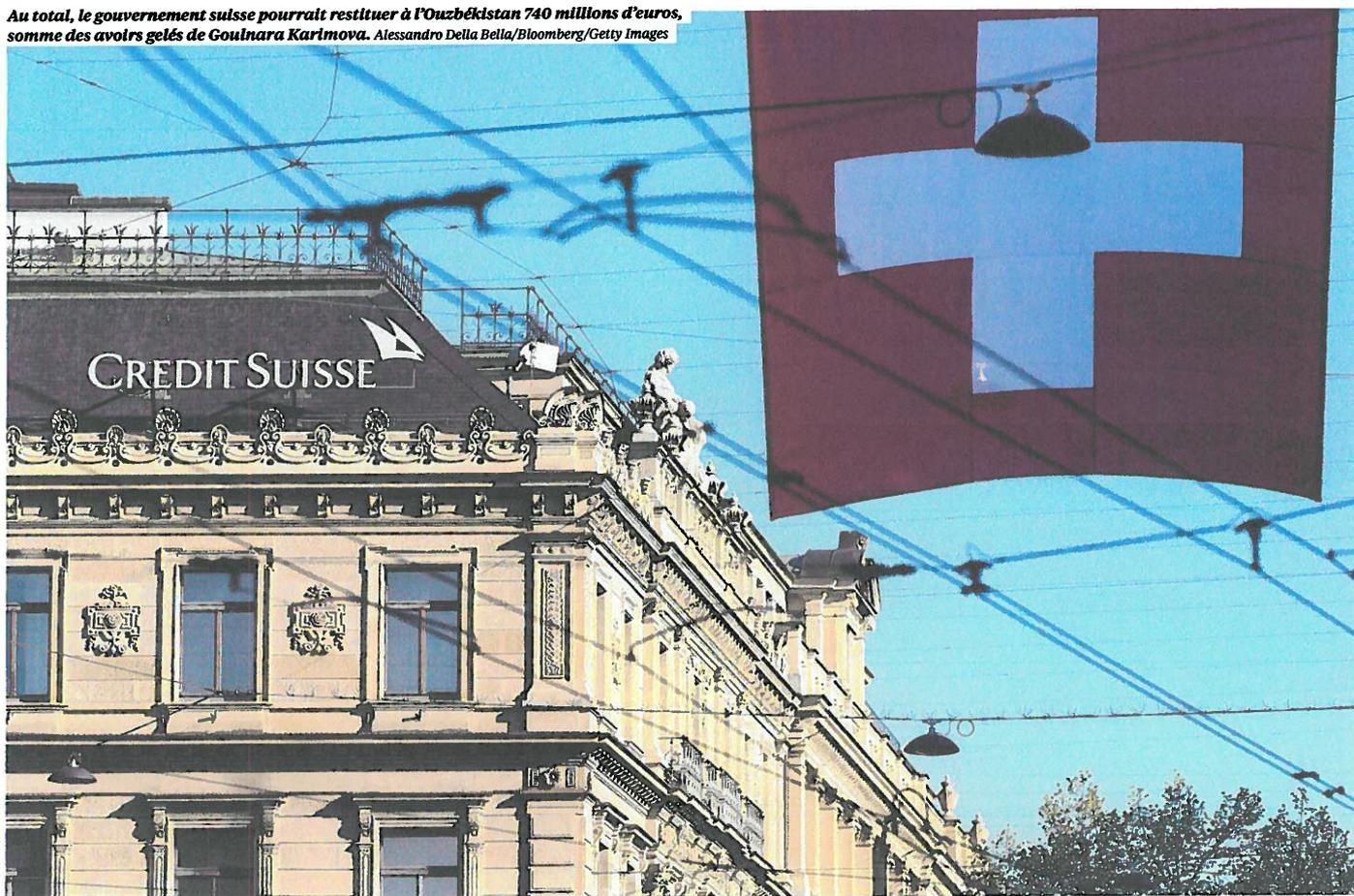


Au total, le gouvernement suisse pourrait restituer à l'Ouzbékistan 740 millions d'euros, somme des avoirs gelés de Goulmara Karimova. Alessandro Della Bella/Bloomberg/Getty Images



La Suisse veut bien faire avec de l'argent sale

La Suisse multiplie les précautions avant de restituer à l'Ouzbékistan les fonds de Goulmara Karimova, fille d'un ancien despote condamnée pour corruption. Le pays s'est doté d'une loi qui pourrait faire exemple en France.



Fini le temps où l'on disait de la Suisse qu'elle « lave plus blanc », comme l'écrivait le député Jean Ziegler en titre d'un essai (1). Aujourd'hui, le gouvernement de la Confédération s'apprête à restituer à l'Ouzbékistan 130 millions de francs suisses (120 millions d'euros). Ils font partie des avoirs gelés de Goulmara Karimova, fille d'un ex-président. Ce n'est qu'une première tranche, car l'ensemble des sommes saisies en Suisse, depuis 2014, dans le cadre de cette enquête avoisine les 800 millions de francs suisses (740 millions d'euros), un record.

Dans les années 2000, la fille aînée d'Islam Karimov, président de l'Ouzbékistan sans discontinuité de 1991 à sa mort en 2016, était le visage

glamour de cette ex-république soviétique: à la fois créatrice de mode, ambassadrice auprès de l'ONU et chanteuse de variétés. Elle fut aussi une redoutable femme d'affaires, extorquant aux opérateurs étrangers d'énormes pots-de-vin pour pouvoir entrer sur le marché local de la téléphonie mobile.

Puis le vent a tourné: Islam Karimov est mort le 2 septembre 2016. À 48 ans, Goulmara Karimova est désormais détenue dans son pays tandis que les enquêtes sur ses affaires passent par Chypre, la Lettonie, l'Irlande, les États-Unis ou la France...

En Suisse, la justice a parlé et l'argent doit être rendu à l'Ouzbékistan. Pour s'assurer qu'il n'ira pas alimenter un autre réseau de ●●●

●●● corruption, il sera versé à un fonds administré par des associations indépendantes. Pour cela, Berne et Tachkent ont signé un accord-cadre début septembre 2020. Il indique que « la restitution des fonds doit bénéficier aux populations de l'Ouzbékistan et avoir pour objectif d'améliorer les conditions de vie, renforcer l'État de droit et combattre l'impunité ».

Cette nouvelle réjouit les représentants de la société civile ouzbèke, même s'ils sont conscients des pièges qui subsistent : « Ce protocole d'accord fait avancer la cause de la justice. Mais il faut plus de garanties pour que les fonds ne soient pas réappropriés par des réseaux gouvernementaux corrompus, commente la dissidente Umida Niyazova, dirigeante du Forum ouzbek des droits de l'homme, qui vit en exil à Berlin. Il faut se méfier car il existe en Ouzbékistan plus de 12 000 associations qui sont en réalité contrô-

Organiser le retour de biens mal acquis vers les pays concernés en s'assurant que les populations en seront les destinataires ultimes.

lés par le gouvernement. Il faudra une transparence totale sur la façon dont l'argent sera dépensé. »

Ces garanties font précisément l'objet d'un deuxième texte qui semble à première vue discuté : « Les négociations en vue de la conclusion de ce traité juridiquement contraignant ont

repères

La corruption coûte cher aux pays pauvres

Selon la Banque mondiale, les pays en développement perdent chaque année de 20 à 40 milliards de dollars (16,5 à 33 milliards d'euros) à cause de détournements de fonds ou d'actes de corruption venant de personnes politiquement ex-

posées (dirigeants politiques, membres de la haute administration, cadres dirigeants de grandes entreprises).

La justice française poursuit actuellement plusieurs dirigeants étrangers : elle a saisi en 2012 l'hôtel particulier de 4 000 mètres carrés, à Paris, appartenant à Teodorin Obiang, fils du président de la Guinée équatoriale. Un arrêt de la Cour de cassation est attendu en

2021. S'il confirme la condamnation, la saisie deviendra définitive.

Par ailleurs, la justice française poursuit Rifaat Al Assad, oncle de l'actuel président syrien. Des biens, estimés à 90 millions d'euros en France, ont été saisis. Il a été condamné en juin 2020 en première instance à quatre ans de prison avec sursis et à la confiscation de ces biens.

commencé, mais il est difficile de dire combien de temps elles vont prendre», indique sobriement Elisa Raggi, porte-parole du ministère suisse des affaires étrangères.

Cette procédure récente, et qui se veut exemplaire, est la conséquence d'un texte suisse de 2016, la loi sur le blocage et la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite, dite LVP. Elle a précisément été adoptée pour organiser le retour de biens mal acquis vers les pays concernés en s'assurant que les populations en seront les destinataires ultimes. Elle indique que le processus de restitution « s'effectue par le financement de programmes d'intérêt public » et « associe autant que possible les organisations non gouvernementales ».

Longtemps, la Suisse est passée pour être un pays accommodant avec l'argent des dictateurs. Les choses ont changé dans les années 2000, lorsque la Confédération a consenti à mettre fin au secret bancaire en acceptant l'échange automatique d'informations. Puis elle est devenue l'un des pays pionniers dans la restitution des fonds saisis dans ces affaires de grande corruption.



Gulnara Karimova est détenue en Ouzbékistan. Y. Forestier/Getty Images

« Une première version de la LVP avait vu le jour dès 2010 afin de permettre la restitution des avoirs du Congolais Mobutu et de l'Haïtien Duvalier, qui étaient gelés depuis des décennies en attente de procédures locales. Le risque était que la Confédération soit obligée de rendre cet argent aux familles des dictateurs déchus », se souvient François Membrez, avocat au barreau de Genève. Au cours des dernières années, la Suisse a pu restituer des avoirs de potentats équivalant à 1,56 milliard d'euros.

« Dans son ensemble, cette politique est un succès. Mais une marge de progression existe, car le système judiciaire suisse a encore beaucoup de mal à séquestrer les

fonds », note l'avocat. Plusieurs tentatives de restitutions n'ont pas abouti à ce jour. Elles concernent par exemple l'Égypte, l'Ukraine ou la Tunisie.

« Le retour des avoirs saisis est une obligation internationale. La convention des Nations unies contre la corruption en fait un principe fondamental et pose l'obligation de le mettre en œuvre, rappelle Jean-Pierre Brun, expert de la Banque mondiale chargé d'un programme de lutte contre le blanchiment. Les États-Unis, la Suisse et le Royaume-Uni sont les pays qui en ont l'expérience la plus aboutie. »

Vue de France, la pratique suisse fait des envieux parmi les ONG qui luttent contre le blanchiment. « En dehors du cadre de l'entraide judiciaire, la France n'a pas de loi sur la restitution. Si l'État d'origine se constitue partie civile, il peut obtenir une restitution au titre des dommages et intérêts. Sinon, l'argent est simplement récupéré par l'État français », explique Sara Brimbeuf, juriste chargée de plaider sur la restitution des avoirs détournés, à Transparency inter-

national France.

En mai 2020, la France a versé 10 millions d'euros à l'Ouzbékistan. Mais l'argent est allé directement au budget de l'État, sans garantie sur son usage. Gulnara Karimova possédait trois biens en France : un appartement dans le 16^e arrondissement de Paris, un château à Montfort-Lamaury, en région parisienne, et une villa à Gassin, sur la Côte d'Azur. L'appartement, un triplex de 688 mètres carrés, avec terrasse donnant sur le bois de Boulogne, a été vendu. C'est le produit de cette vente qui a été versé à l'Ouzbékistan.

Un élu français s'est ému de cette lacune du droit français : le socialiste Jean-Pierre Sueur a déposé une proposition de loi au Sénat inspirée du modèle suisse. Elle a été adoptée à l'unanimité en première lecture le 2 mai 2019. Depuis, elle attend d'être

En mai 2020, la France a versé 10 millions d'euros à l'Ouzbékistan. Mais l'argent est allé directement au budget de l'État, sans garantie sur son usage.

inscrite au calendrier de l'Assemblée nationale. Jean-Pierre Sueur se dit « totalement engagé » à faire aboutir la proposition et regrette que le sujet soit sans cesse renvoyé à plus tard, « alors que ce serait très simple d'annexer le texte à une loi de finance rectificative, s'il y avait la volonté politique ».

Du côté de Transparency international, on note qu'une autre affaire de bien mal acquis arrive en bout de procédure judiciaire en France, celle qui concerne le fils du président de Guinée équatoriale Teodorin Obiang. D'ici à quelques mois, la confiscation de ses biens va devenir définitive. Ils sont estimés à 150 millions d'euros. « Il y a urgence à avoir, en France, une loi sur le retour des biens confisqués, alerte Sara Brimbeuf. Sinon, l'argent sera simplement reversé au budget de la France, et ce sera une double peine pour la population de Guinée équatoriale qui a déjà été spoliée une première fois par ses dirigeants. »

Alain Guillemoles

(1) Seuil, 1990, 192 p., 18,50 €.



Silvana Comignero/Stock.adobe